

en ligne en ligne

BIFAO 87 (1987), p. 161-165

Didier Devauchelle

Le papyrus démotique Louvre E 9416 : une vente de terrain [avec 2 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LE PAPYRUS DÉMOTIQUE LOUVRE E 9416: UNE VENTE DE TERRAIN

Didier DEVAUCHELLE

Le papyrus démotique du musée du Louvre E 9416 n'est pas totalement inconnu; il a fait l'objet d'une thèse, soutenue par un élève d'E. Revillout, E. Boudier (1), qui a été publiée à Paris en 1897 sous la forme d'une brochure mal diffusée (2). Le document, que je réédite ici, offre d'intéressants recoupements avec un texte déjà connu.

Ce contrat de vente de terrain provient de Thèbes; il est daté de 214 a.C. (entre le 16 octobre et le 14 novembre). La dame Taouretmin vend 3 aroures de terre au « Grec » Nikôn fils d'Athènion et de Tasheretmin. En 222 a.C. (entre le 16 avril et le 15 mai), elle avait acheté à un certain Zènion fils d'Apollônios ce lopin qui fait partie du domaine religieux nommé Pestenemenôphis, déjà connu par d'autres documents (cf. *infra*) et situé sur la rive ouest du Nil, en face de Thèbes. Le champ en question jouxte un autre terrain appartenant aussi à Nikôn et avec lequel il forme un tout, raison pour laquelle le papyrus mentionne les limites des deux champs réunis (l. 2).

Ce texte prend un intérêt tout particulier quand on le compare au papyrus démotique et grec B.M. 10463 (3) daté de 210 a.C. (entre le 12 février et le 13 mars) qui atteste la vente d'un terrain de 11 aroures 1/2 1/8 faite par Nikôn fils d'Athènion à Djehoutyiouou. Ce champ est situé sur le domaine religieux même que cite le papyrus du Louvre et il jouxte une autre parcelle, appartenant à Nikôn, qui mesure 3 aroures. Certaines difficultés surgissent toutefois lorsque l'on compare les limites des deux terrains:

	Louvre	B.M.
sud	Les champs de Kallikratès qui ap-	Le champ d'Ammonios fils de Kal-
	partiennent à ses enfants.	likratès.

⁽¹⁾ Emile Boudier ne figure pas au Who was who in Egyptology de Dawson et n'a pas été mentionné par les réviseurs de cet ouvrage. Il n'est pourtant pas un inconnu : c'est lui qui a exécuté en 1895 les fac-similés de l'ouvrage de Revillout, Quelques textes démotiques archaïques (voir couverture et p. 3) et quelques-unes des copies de textes dans Revillout, Notice des papyrus démotiques archaï-

ques (voir p. 8). Il a également publié en 1897, à Paris, un autre ouvrage : Métrique démotique.

⁽²⁾ Un contrat inédit du temps de Philopator. Il est absent de la liste de Lüddeckens dans $L\ddot{A}$ IV, 863-873, mais est cité par Clarysse et Van der Veken dans P.L. Bat. 24.

 $^{^{(3)}}$ Bibliographie dans Lüddeckens, $L\ddot{A}$ IV, 845 F 7 e.

	Louvre	B.M.
nord	Les champs de Kallias.	Le champ de Pashermin fils de Philolaos (?).
est ouest	Les champs de Mégaklès (?). Les champs de Ptolémée fils d'Anti- patros.	Le village (?) appelé « le Migdol ». (Mon) autre champ de 3 aroures.

Si l'on admet que le papyrus du British Museum est le contrat de vente de la partie complémentaire du terrain auquel fait allusion le papyrus du Louvre, les limites sud et ouest s'expliquent facilement. Il faut par ailleurs supposer que le ou les champs situés au nord ont été vendus par Kallias à Pashermin entre 214 et 210 a.C. Il est plus difficile en revanche de comprendre le changement survenu à l'est de ces terrains, même en interprétant différemment le terme lu *tme* « village ».

TRANSLITTÉRATION:

Recto (Pl. XXVII)

- 1) h3·t-sp 9 tpy 3h·t n Pr-5 '·w·s· Pţrwmys '·w·s· s² Pţrwmys '·w·s· irm Brnyg² '·w·s· n² nṭr·w mnh(·w) iw Pţrwmys s³ Pţrwmys s³ Stsygrts n w'b 3lgsntrws '·w·s· irm n³ nṭr·w nty nḥm irm n³ nṭr·w sn·w n³ nṭr·w mnh(·w) n³ nṭr·w mr-iţ·w iw 3rsyn³ ta Swsybys (n) fy tn nbw m-b³h 3rsyn³ '·w·s· t³ mr-sn iw Nygnr s³ [B]gys n w'b n p³ tš Niw·t Pţrwmys '·w·s· p³ nṭr irm n³ nṭr·w mr-iţ·w dd s-ḥm·t T³-wrţ-Mn ta 3t['](?) mw·t=s Ta-Is·t
- 2) $\lceil n \rceil$ wynn Nyqn s^2 \exists thny \exists n mw·t=f T^3 - $\check{s}r$ ·t-Mn di=k mte h^3 ·t=y n p^3 hd n t^3y st^3 3 h r st^3 2 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32 r st^3 3 3h n nty hn p^3 3h hr p^3 htp-ntr n p^3 $\check{s}t^3$ Imnipy nty iw wn mtw=k t^3 k·t $p\check{s}(\cdot t)$ n p^3 3h (n-)rn=f r-mh=k n t^3 $p\check{s}(\cdot t)$ irm t^3 st^3 3 3h n^3 $hyn\cdot w$ n p^3 3h (n-)rn=f dr=f rsy n^3 3h(·w) n Glygrts nty hr $n^3y=f$ hrt·w mht n^3 3h(·w) n Gly 3 i^3 i^3
- 3) i-ir wynn Sny3n s3 3pwlnys iw=f ir n=i sš db3-hd r-r=f n h3·t-sp 25 ibd 3 pr·t n Pr-33 '·w·s· Pţrwmys '·w·s· s3 Pţrwmys '·w·s· irm 3rsyn3 '·w·s· n3 nṭr·w sn·w di=y s·t n=k mtw=k s t3y=k sţ3 3 h nty hry n3·w šsp=y swnţ·w n hd n-dr·ţ=k iw=f mh iwty sp nb h3·ţ=y mte=w n-im=f mn mtw=y md·t nb(·t) n p3 t3 i-ir-n=k (n-)rn=f bn-iw rh rmṭ nb n p3 t3 ink mi-t3y ir syh n-im=w i-ir=k ţ3i p3 hrw r hry p3 nty iw=f r ii r-ir=k [(r-)db31·ţ=w (n-)rn=y (n-)rn rmṭ nb n p3 t3 iw=y di·t wy-f r-ir=k mtw=y di·t w'b=f(sic) n=k r rmṭ nb qnb(·t) nb(·t) md·t nb(·t) n p3 t3 n ssw nb mtw=k n3y=f sš·w n3y=f qnb(·t)·w n '·wy nb

4) nty iw=w n-im=w sš nb r-ir=w r-r=w ḥn' sš nb r-ir=w n=i 'r-r=w' ḥn' sš nb nty iw=y m²'=k(wi) n-im=w (n-)rn=w mtw=k s·t ḥn' n²y=w hp(·w) mtw=k p² nty iw=y m²'=k(wi) n-im=w (n-)rn=f p² 'nḥ p² di·t-'ḥ'-rd·wy·t nty iw=w r di·t s·t m-s²=k (n) p² '·wy wpy (n-)rn p² hp p² sš nty ḥry r-ir=y n=k r di·t ir=y s·t iw=y (r) ir-f iwty dd qnb(·t) nb(·t) md·t nb(·t) n p² t² irm=k sš Ḥr s² Ḥnsw-Dḥwty s² Ḥr nty sš (n-)rn n² w'·b·w (n) Imn (irm) n² ntr·w sn·w n² ntr·w mnh(·w) n² ntr·w mr-it·w n p² 5 s²·w

Verso (Pl. XXVIII)

- 1) Hnsw-Dhwty s3 P3-šr-Hnsw
- 2) Pa-wsr s3 P3-šr-Hnsw
- 3) $Hr-s^3-Is\cdot t$ (s^3) $Pa-\dots$
- 4) K^3 -nfr s^3 Wn-nfr
- 5) $Hr-s^3-Is\cdot t$ (s^3) $P^3-\check{s}r-\check{s}-pht$
- 6) Dd-hr s³ Ns-bh (?)
- 7) Dd-hr s3 Ns-Mn
- 8) $Ns-n\beta-nht\cdot w + s\beta + P\beta-di-Mn$
- 9) Imn- $\lceil rw \check{s} \rceil$ (?) $s \stackrel{?}{>} Imn$ - $\nmid tp$
- 10) ... (s^2) *Pa*-...
- 11) $Gm = w Hp \ s^2 \ P^2 \check{s}r Wn nfr$
- 12) $Hr s^3 P^3 di \dots$
- 13) (nh)-Hp s? Ns-Dhwty
- 14) Imn-htp s3 Nht-Hr-hb
- 15) $Hr s^3 P^3$ -di-Hnsw
- 16) ...

TRADUCTION:

Recto

- «1) L'an 9, premier (mois) de la saison akhet (= Thôt), du pharaon v.p.s. Ptolémée v.p.s. fils de Ptolémée v.p.s. et de Bérénice v.p.s., les dieux Evergètes, Ptolémée fils de Ptolémée fils de Stasikratês étant prêtre d'Alexandre v.p.s. et des dieux Sôters et des dieux Philadelphes, des dieux Evergètes, des dieux Philopators, Arsinoé fille de Sôsibios étant canéphore devant Arsinoé v.p.s., la Philadelphe, Nikanôr fils de Bakchios étant prêtre dans le nome de Thèbes de Ptolémée v.p.s. le dieu et des dieux Philopators, a déclaré la femme Taouretmin fille de At[†]âs[†](?), dont la mère est Taïset,
- 2) 'au' Grec Nikôn fils d'Athènion, dont la mère est Tasheretmin: tu as contenté mon cœur de l'argent de ces 3 aroures de champ, soit 2 aroures, 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32, soit

3 aroures de champ à nouveau, qui font partie des champs de l'Offrande divine du (domaine nommé) Pestenemenôphis, du champ en question duquel l'autre part t'appartient (et) qu'(ainsi) tu as complété la part avec les 3 aroures de champ. Les limites du champ en question en entier : sud : les champs de Kallikratès, qui appartiennent à ses enfants; nord : les champs de Kallias; est : les champs de Mégaklès (?) le Grec; ouest : les champs de Ptolémée fils d'Antipatros, qui appartiennent à ses enfants; soit (donc) les limites du champ ci-dessus (indiqué) en entier, dont je t'ai donné 3 aroures de champ et dont j'avais acquis les trois aroures de champ en question (contre) paiement

- 3) à Zènion fils d'Apollônios pour lesquelles il m'avait fait un contrat de vente (daté) de 1'an 25, troisième mois de peret (= Phamenôth), du pharaon v.p.s. Ptolémée v.p.s. fils de Ptolémée v.p.s. et d'Arsinoé v.p.s., les dieux Philadelphes. Je te les ai données, elles t'appartiennent; ce sont tes 3 aroures de champ susmentionnées. J'ai reçu leur prix en argent de ta main, il est complètement payé, sans aucun reste dû. Mon cœur en est satisfait. Je n'ai aucune parole sur terre (à faire) contre toi à son (= le prix) sujet. Aucune personne au monde, y compris moi, ne pourra exercer un pouvoir contre elles (= les trois aroures) en dehors de toi à partir d'aujourd'hui, dorénavant. Celui qui viendra à toi à leur sujet, en mon nom (ou) en celui de quiconque sur terre, je le ferai éloigner de toi; je ferai qu'elles soient libres pour toi vis-à-vis de toute personne de toute convention-qenbet, de toute parole sur terre chaque jour. T'appartiennent tous les écrits, toutes les conventions-qenbet de n'importe quel endroit
- 4) dans lequel elles sont. Tous les écrits que l'on a faits et tous les écrits que l'on m'a faits pour elles et tous les écrits au moyen desquels, en leur nom, je suis l'ayant droit, ils t'appartiennent ainsi que les droits qui en découlent. A toi appartient ce au nom de quoi je suis l'ayant droit sur elles. Le serment ou la preuve que l'on te réclamera (en) tout tribunal à propos des droits (découlant) de l'acte ci-dessus que je t'ai fait pour faire que je les fasse (appliquer), je les ferai sans faire appel à aucune convention-qenbet ou aucune parole sur terre avec toi. A écrit Hor fils de Khonsoudjehouty fils de Hor qui écrit au nom des prêtres d'Amon (et) des dieux Philadelphes, des dieux Evergètes (et) des dieux Philopators des cinq philæ. »

Verso

- 1) Khonsoudjehouty fils de Pasherkhonsou.
- 2) Paouser fils de Pasherkhonsou.
- 3) Horsaïset (fils de) Pa...
- 4) Kanefer fils d'Ounnefer.
- 5) Horsaïset (fils de) 'Pa'sherâapehety.

- 6) Djedher fils de Nesbekh(?).
- 7) Djedher fils de Nesmin.
- 8) Nesnanakhtyou fils de Padimin.
- 9) Imen'roush'(?) fils d'Imenhetep.
- 10) ... (fils de) Pa...
- 11) Gemouhep fils de Pasherounnefer.
- 12) Hor fils de Padi...
- 13) A(nkh)hep fils de Nesdjehouty.
- 14) Imenhetep fils de Nekhthorheb.
- 15) Hor fils de Padikhonsou.
- 16) ...

Notes

L. 1: L'an 9, mois de Thôt, de Ptolémée IV Philopator correspond à la période s'étendant du 16 octobre au 14 novembre 214 a.c. Pour l'omission courante de la mention du jour dans les contrats démotiques depuis l'époque saîte jusqu'aux années 187-186 a.C., cf. Pestman et coll., Recueil II, p. 12-13 b. Les prêtres et la prêtresse éponymes sont encore les mêmes qu'en l'an 8 de Ptolémée IV Philopator, cf. Clarysse et Van der Veken, P.L. Bat. 24, 16-17 et 40-41 qui citent l'exemple de ce papyrus.

Pour le nom Taouretmin, « La rose (?) de Min », cf., en dernier lieu, Quaegebeur, Studia Hellenistica 27, 317.

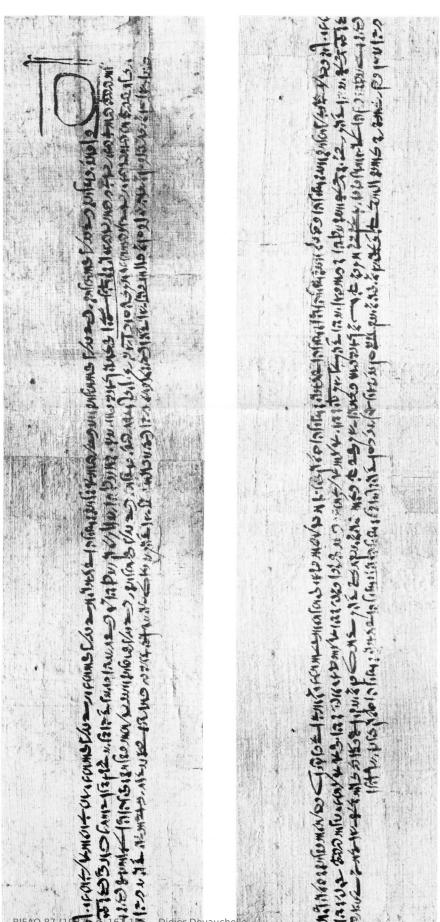
L. 2: Nikôn fils d'Athènion est surnommé Padikhonsou sur le pap. B.M. 10463, l. 1 plus récent de trois années, sans qu'on en connaisse la raison. Dès la fin du III^e siècle — et peut-être même avant —, l'anthroponyme grec ou égyptien n'est pas obligatoirement porté par un Grec ou un Egyptien; on se rend compte ainsi de la fragilité documentaire de l'étude des mariages « mixtes », cf. Peremans, Scritti in Onore di Orsolina Montevecchi, 273-281 et Mélèze-Modrzejewski, Hommage à Henri van Effenterre, 353-377 (en particulier p. 362 sqq.).

Cette approximation de calcul $-3 = 2 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16} \frac{1}{32} - \text{est attestée par d'autres documents, mais reste inexpliquée, cf. Vleeming, P.L. Bat., 23, 226-7.$

Sur le domaine de Pestenemenôphis, cf. Vernus, RdE 29, 192 et surtout Pestman, P.L. Bat. 19, 199-200, qui analyse les textes démotiques et grecs portant effectivement ce toponyme. Pour le dieu Amenôphis dans ce toponyme, voir Quaegebeur, RdE 37, 104 et n. 60.

- L. 3: L'an 25, mois de Phamenôth, de Ptolémée III Evergète Ier correspond à la période s'étendant du 16 avril au 15 mai 222 a.C.
- L. 4: Les scribes de ce papyrus Hor fils de Khonsoudjehouty fils de Hor et du papyrus B.M. 10463 (l. 3) Khonsoudjehouty fils de Hor appartiennent à la même famille. Ils exerçaient leur fonction à Thèbes au nom des prêtres d'Amon(résonther) et des souverains lagides. Si l'on connaît peu de chose sur ces notaires thébains du III° siècle, en revanche on a plus de renseignements sur ceux du II° siècle, cf. Pestman et coll., Recueil I, p. 139-40 et 154-8. Les traditions notariales semblent avoir survécu.

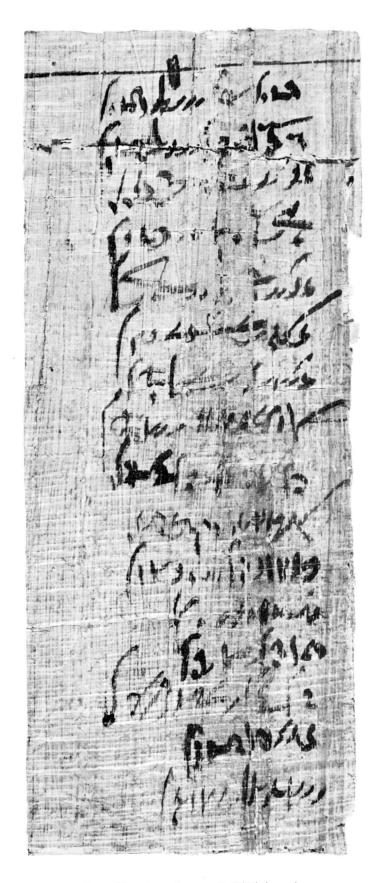
PLANCHES



CONGRESS CONTRACTOR DIPORTUR

BIFAO 87 (1992 p. 167-15 Didier Devauchelle Le papyrus démotique Louvre E 9416 : une vente de terrain [avec 2 planches]. © IFAO 2025 BIFAO en ligne

https://www.ifao.egnet.net



Pap. démotique Louvre E 9416 (verso).